



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lille, le 5 mai 2020

## LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

### CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 5 MAI 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Déconfinement des écoles et utilisation des équipements sportifs municipaux
2. Création d'une page dédiée aux mesures de déconfinement

#### **1. Déconfinement des écoles et utilisation des équipements sportifs municipaux**

Dans le cadre scolaire, le déconfinement se fera de façon progressive.

Dès le lundi 11 mai, les écoles maternelles et élémentaires rouvriront sur la base du volontariat, avec un maximum de 15 élèves par classe et une vie scolaire organisée autour des gestes barrières, la mise à disposition de gel-hydroalcoolique et la distanciation physique.

Dans le cadre de l'organisation du temps scolaire et selon les choix qui seront faits par les équipes pédagogiques, il convient que les classes puissent avoir de nouveau accès aux équipements sportifs municipaux, notamment aux stades.

Il revient à chaque maire de s'assurer que, **pour les seuls élèves accueillis en temps scolaire ou péri-scolaire**, l'accès à ces équipements soit possible et puisse se faire en toute sécurité pour les élèves.

#### **2. Création d'une page dédiée aux mesures de déconfinement**

La fin du confinement est prévue à partir du 11 mai 2020. Il se fera département par département en fonction de l'évolution de l'épidémie au niveau local.

Les facteurs étudiés pour préparer le déconfinement sont les suivants :

- le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours
- les capacités hospitalières en réanimation

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**  
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) – [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

- le système local de tests et de détection des cas contacts

En fonction de ces critères et à partir du 7 mai les départements seront classés vert (circulation limitée du virus) ou rouge (circulation élevée du virus). Ce classement déterminera le niveau de déconfinement au niveau local.

**L'ensemble des informations concernant votre département seront disponibles sur l'article dédié dès le 11 mai : <http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Covid-19-Strategie-locale-de-deconfinement>**

Toutes les informations expliquant l'organisation de la vie quotidienne (vie sociale et activités, déplacements, commerces, écoles et crèches, transports et sport) sont accessibles sur le site internet du Gouvernement.

[https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement#xtor=AL-5-\[institutionnel\]-\[\]-\[bouton\]-\[strategie\\_deconfinement\]-\[\]-\[\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement#xtor=AL-5-[institutionnel]-[]-[bouton]-[strategie_deconfinement]-[]-[])

Vous trouverez en pièce-jointe une infographie relative aux activités concernées par les mesures de déconfinement.

## **ANNEXES**

**Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.**

En appliquant les consignes suivantes :

### **Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels**

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](http://site du rectorat d'Académie de Lille).

### **Consignes aux entreprises**

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr).

### **Consignes relatives aux voyages**

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

### **Les recommandations sanitaires**

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

**Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :**

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade uniquement en cas de signe d'infection ;**
- éviter tout contact avec l'entourage ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

## Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

**Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :**

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**
- celle-ci est mise à jour en continu sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>
- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : [hautsdefrance.cci.fr/covid-19](http://hautsdefrance.cci.fr/covid-19)
- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

**03 59 75 01 00**

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** :

**03 20 30 58 00**

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens** pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 :

**03 22 82 38 24**

**Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.**

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**